

Demande de contrôle en cas de vente immobilière

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

NOM – PRENOM :

Adresse :

Code postale : Commune :

Tel : Courriel :

Raison sociale :

N°SIRET :

NOM & ADRESSE DE FACTURATION (Si différentes des coordonnées du propriétaire)

NOM – PRENOM :

Adresse :

Code postale : Commune :

Tel : Courriel :

Raison sociale :

N°SIRET :

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ A CONTROLER

Adresse :

Code postale : Commune :

Personne à contacter :

Tél :

Section cadastrale :

Numéro de la demande d'urbanisme :

Type de bâtiment raccordé :

AGENCE IMMOBILIERE OU OFFICE NOTARIAL REFERANT DE LA VENTE

NOM – PRENOM :

Adresse :

Code postale : **Commune :**

Personne à contacter :

Tél :

Le contrôle diagnostic effectué dans le cadre de la vente d'un bien immobilier permet d'établir un état des lieux de l'installation à la date de la visite. Le contrôle sera réalisé dans les meilleurs délais après réception de la présente demande au Service Assainissement.

Le rendez-vous est pris systématiquement sur la propriété à contrôler en présence du propriétaire ou de son représentant. L'immeuble à contrôler doit être de l'alimentation en eau pour permettre le bon déroulement du contrôle.

Tarif du contrôle 200€ TTC

Dans le cas où le dispositif d'assainissement collectif s'avèrerait inapproprié, défectueux ou mal entretenu les travaux devront être réalisés.

Le contrôle de conformité est réalisé exclusivement par un représentant du service assainissement de la Communauté de Communes.

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation applicable dans le domaine des contrôles de l'assainissement.

A : **Le :**

Signature du demandeur :

Gestion des données personnelles

La communauté de communes du Guillestrois et du Queyras traite vos données personnelles pour la gestion des demandes de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Vos données sont destinées au seul service intercommunal habilité. Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et le demandeur sont soumis, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)), de la loi Informatique et Liberté, de l'article L.1331-1 du Code de la santé publique et de l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales.

La communauté de communes ne conserve vos données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation en vigueur instruction ; soit 1 an dans la base active puis la demande sera archivée et conservée définitivement selon l'instruction DGP/SIAF/2014/006, page 139).

Vous pouvez exercer vos droits d'information, droits d'accès, de modification, droit à la limitation des traitements, si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur, en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rgpd@comcomgq.com ou par voie postale : Communauté de communes du Guillestrois-Queyras – A l'attention du délégué à la protection des données – Passage des écoles - 05600 GUILLESTRE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07